

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 2 juin 2025 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
 Monsieur Albini Fournier, conseiller
 Madame Sylvie Langlois, conseillère
 Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
 Monsieur Denis Lavoie, conseiller

Est absente : Madame Noëlla Daraiche, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2025-06-474

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption du procès-verbal du 5 mai 2025 ®
- 4) Adoption du procès-verbal du 12 mai 2025 ®
- 5) Adoption du procès-verbal du 20 mai 2025 ®
- 6) Acceptation des déboursés de mai 2025 ®
- 7) Acceptation des comptes à payer ®
- 8) Offre de service WebTotal ®
- 9) Quotepart TACIM 2025 ®
- 10) Localisation de la marina ®
- 11) Rapport du conseil
- 12) Correspondance
- 13) Varia
- 14) Période de questions
- 15) Levée de l'assemblée ®

2025-06-475

Adoption du procès-verbal du 5 mai 2025

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 5 mai 2025 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2025-06-476

Adoption du procès-verbal du 12 mai 2025

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 12 mai 2025 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2025-06-477

Adoption du procès-verbal du 20 mai 2025

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 20 mai 2025 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2025-06-478

Acceptation des déboursés de mai 2025

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les déboursés de mai 2025 soient adoptés tels que présentés.

2025-06-479

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 27 mai 2025 ; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 10 038,26 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2025-06-480

Offre de service WebTotal

Considérant l'offre de service présentée par WebTotal dans la mise en œuvre d'une campagne de pub web, au montant de 5 000 \$ et la gestion des ventes de billets sur la plateforme pour 3 000 \$ plus taxes ;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement de donner le contrat à WebTotal selon les conditions de l'offre proposée.

2025-06-481

Quotepart TACIM 2025

Considérant que le TACIM est confronté à une situation financière difficile;

Considérant que le programme de subvention du MTQ prévoit que les municipalités participantes doivent contribuer à la hauteur de 20% des dépenses du TACIM ;

Considérant le budget révisé présenté par le conseil d'administration du TACIM ;

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que soit adoptée l'augmentation de la contribution municipale 2025 au TACIM, de 441 \$ pour un total de 3 532 \$, afin de répondre aux exigences du programme.

2025-06-482

Localisation de la marina

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a amorcé il y a quelques années un projet de développement récréotouristique global pour son territoire ;

Considérant que le secteur du quai-marina s'inscrit inévitablement dans ce projet de développement récréotouristique, compte tenu de l'important potentiel de ce site ;

Considérant que la municipalité a initié des négociations avec le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO) visant la réhabilitation, l'aménagement et l'acquisition des installations portuaires de l'endroit (quai, marina, bâtiments, terrain, etc.) ;

Considérant que les négociations avec le MPO se déroulent bien et que le processus administratif, politique et légal est enclenché officiellement ;

Considérant que, selon les vérifications préliminaires au dossier, les installations portuaires seraient localisées à l'intérieur des limites territoriales du TNO maritime de la MRC de la Haute-Gaspésie, situation très fréquente pour plusieurs quais du territoire de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent notamment ;

Considérant que le MPO et le gouvernement du Québec exigeront qu'un processus d'annexion territoriale soit réalisé entre la MRC et la Municipalité préalablement au transfert des infrastructures portuaires à la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- Que la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine demande par la présente au conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie de lui confirmer son accord de principe en vue de l'enclenchement d'un processus d'annexion territoriale visant le retrait des installations du quai de Madeleine actuellement localisées au sein du territoire du TNO maritime de la MRC de la Haute-Gaspésie afin d'inclure celui-ci dans les limites territoriales de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ;
- Qu'une rencontre réunissant les intervenants administratifs et techniques de la MRC et de la Municipalité soit tenue le plus tôt possible afin d'établir conjointement les modalités et les prochaines étapes à réaliser pour la concrétisation de ce dossier.

Rapport du conseil

Le maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2025-06-483

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 45.

Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général

